



ISTRES

Hôtel de ville
1, esplanade Bernardin-Laugier
CS97002 - 13808 ISTRES Cedex
Tél. 04 13 29 50 00

Fiche de renseignements famille

Année scolaire 2025/2026



Cadre réservé à l'administration.

Dossier saisi par :

Code famille :

le :

Responsables légaux

(Si aucun changement de situation, ne remplir que responsable légal 1)

Responsable légal 1

Mère ☐ Père ☐	
Nom de famille	Prénoms
Nom d'usage	Date de naissance
Adresse*	
Code postal*	Ville*
Téléphone	
Adresse mail	
Numéro CAF des bouches-du-Rhône	

Responsable légal 2

Mère ☐ Père ☐	
Nom de famille	Prénoms
Nom d'usage	Date de naissance
Adresse*	
Code postal*	Ville*
Téléphone	
Adresse mail	
Numéro CAF des bouches-du-Rhône	

* Si identique, ne remplir qu'un champ pour les 2 responsables légaux.

Situation familiale des responsables légaux

Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐ Veuf(ve) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐

Foyer du responsable légal 1

Un autre adulte, vit-il avec l'(es) enfant(s) au domicile du responsable légal 1 ? Oui ☐ Non ☐	
Lien de parenté avec l'enfant : Beau-père ☐ Belle-mère ☐ Autre ☐ à préciser :	
Nom	Prénoms
Date de naissance	Adresse mail
Téléphone	

Renseignements enfants

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Nom				
Prénoms				
Date de naissance				

Domicile principal de l'enfant	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Mère	☐	☐	☐	☐
Père	☐	☐	☐	☐
Garde alternée** Une fiche de renseignement obligatoire par représentant légal + planning	☐	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐	☐

Autorité parentale	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Conjointe**	☐	☐	☐	☐
Exclusive mère**	☐	☐	☐	☐
Exclusive père**	☐	☐	☐	☐
Exclusive autre*	☐	☐	☐	☐

*Fournir les attestations concernant le mode de garde (tutelle, famille d'accueil ou autres)

** Fournir obligatoirement le jugement de divorce ou de séparation, si jamais communiqué.

Renseignements médicaux	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
En cas de maladies ou d'allergies, un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être établi pour que l'enfant soit accueilli dans les structures municipales.				
Votre enfant a-t-il un protocole P.A.I. ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Votre enfant est-il reconnu en situation de handicap par la MDPH ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Votre enfant est-il bénéficiaire de l'AEEH (joindre la notification MDPH) ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Votre enfant a-t-il besoin d'une A.I.H. ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

Personnes de confiance (s'il n'est pas possible de joindre les responsables légaux)

Nom	Prénoms
Téléphone	Lien de parenté
Cette personne est autorisée à récupérer le(s) enfant(s) ☐ à prévenir en cas d'urgence ☐	

Nom	Prénoms
Téléphone	Lien de parenté
Cette personne est autorisée à récupérer le(s) enfant(s) ☐ à prévenir en cas d'urgence ☐	

Nom	Prénoms
Téléphone	Lien de parenté
Cette personne est autorisée à récupérer le(s) enfant(s) ☐ à prévenir en cas d'urgence ☐	

Tarification et modalités de paiement

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont calculés selon le quotient familial (QF), en dehors du tarif unique de la restauration. Le quotient appliqué au foyer est celui figurant sur le dossier de l'allocataire de la CAF ou, en son absence, le quotient est calculé à partir des revenus de l'avis d'imposition demandé. À défaut, le tarif maximum est appliqué. Le règlement de la facture pour la cantine, le périscolaire et les ACM des Mercredis se fait à terme échu.

Un courrier ou courriel vous sera adressé, indiquant que votre facture est consultable et télépayable sur votre kiosque famille. Souhaitez-vous recevoir ces informations par : Mail ☐ Courrier ☐

Dans le cas où vous avez choisi la réception par mail, l'adresse à laquelle le courriel sera envoyé est celle mentionnée dans les renseignements des responsables légaux. À défaut merci de bien vouloir indiquer votre adresse ci après :

Informations importantes

Assurance Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités réalisées, ceci pouvant se révéler important en cas d'accident. L'assurance Responsabilité Civile familiale couvre généralement les activités proposées (à vérifier auprès de votre assureur).

Règlement Intérieur Je reconnais avoir été informé(e) que toute inscription à une activité vaut acceptation du règlement intérieur, consultable sur votre compte famille, au guichet de l'un des sites suivants : Hôtel de Ville, mairies annexes du Prépaou ou d'Entressen, ou sur le site de la ville www.istres.fr.

Soins éventuels Je reconnais avoir été informé(e) que le service est autorisé à transporter l'(les) enfants(s) susnommé(s) et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.

Transports Je reconnais avoir été informé(e) que le service est autorisé à transporter l'(les) enfants(s) susnommé(s) sur les sites extérieurs ou sur les installations sportives si nécessaire.

CAF Le numéro de CAF est obligatoire. Afin de simplifier vos démarches, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la ville d'Istres et la CAF des BDR par laquelle cette dernière met à disposition de la ville, un site à caractère professionnel permettant aux agents habilités par la CAF, tenus au secret professionnel, de consulter les informations relatives à la situation familiale et financière des allocataires, usagers des services de l'Enfance de la ville d'Istres.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à cette consultation en nous contactant. Dans ce cas, ainsi que pour les foyers qui ne sont pas allocataires CAF, il vous appartient de nous fournir le dernier avis d'imposition, avant le 31 janvier de l'année suivante, à défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué et ne pourra être révisé si la facturation a déjà été établie.

Modifications administratives Je reconnais avoir été informé(e) de la nécessité de signaler, via le kiosque famille, tout changement de situation familiale ou financière, et de fournir les pièces justificatives.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations susmentionnées et m'engage à les respecter.

Fait à Istres le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la prise en compte de votre inscription. Les destinations des données demeurent restreintes au service. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Accueil de l'Hôtel de Ville. »

Hôtel de Ville

Guichet Unique

1 Esplanade Bernardin Laugier CS 97002

13808 Istres Cedex

☎ 04.13.29.50.00

guichetaels@istres.fr

Mairie Annexe du Prépaou

Allée des Piboules - Le Prépaou

13800 Istres

☎ 04.13.29.58.20

mairieprepaou@istres.fr

Mairie Annexe d'Entressen

Avenue de la Crau

13118 Entressen

☎ 04.13.29.56.50

mairieentressen@istres.fr